



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°9 - Décembre 2010

Sommaire

Hommage à Jacques Mairé

Retraites : forte mobilisation populaire

Les retraités dans la rue le 25 novembre

Perte d'autonomie : des déclarations inquiétantes

Pouvoir d'achat des retraités

Forte augmentation des tarifs d'assurance en 2011

Vœux pour la nouvelle année

Hommage à Jacques Mairé

L'UNSA-Retraité a perdu un ami. Jacques avait fait sienne l'idée qu'au sein de l'UNSA existe une organisation propre aux retraités. Il a donc favorisé la naissance de l'UNSA-Retraité en présidant à sa création.

Enthousiasmé par l'essor de cette dernière, il avait collaboré activement à son rayonnement, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de toute l'organisation.

L'UNSA-Retraité adresse un dernier adieu à l'ami et assure à sa femme et à ses enfants toute sa sympathie.

Retraites : forte mobilisation populaire

Durant plusieurs mois, le conflit social sur les retraites a mobilisé des millions d'actifs et de retraités. Ce mouvement social a été massivement soutenu par l'opinion publique (plus de 70% des personnes interrogées).

Malgré cette formidable mobilisation populaire, le Président de la République a imposé sa loi, faisant fi du dialogue social et du débat parlementaire. Au lendemain du vote de la loi, Alain Olive, Secrétaire général de l'UNSA, affirmait que le gouvernement avait gagné la bataille de la légalité mais pas celle de la légitimité. Et il ajoutait : « toutes les questions posées avec ce mouvement ne disparaîtront pas avec la promulgation de la loi ».

Notre combat ne s'arrête pas au lendemain de la promulgation de la loi. Nous devons continuer à nous battre pour défendre notre modèle social.

**Le Secrétariat National
de l'UNSA-Retraité**
*vous présente
ses meilleurs vœux
pour la nouvelle année*

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org



Les retraités dans la rue le 25 novembre

Le 25 novembre, les organisations syndicales de retraités, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FGR-FP et UNSA-Retraité, ont fortement mobilisé les retraités.

Cinq mille manifestants à Paris, une centaine de rassemblements dans les départements ont montré au pouvoir public la détermination des retraités à défendre leur pouvoir d'achat et à revendiquer la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

Le 2 décembre, les organisations syndicales de retraités ont fait le bilan de cette action et ont décidé de relancer des demandes d'audiences auprès de Roselyne Bachelot, ministre de la Cohésion Sociale chargée du dossier perte d'autonomie, et auprès de tous les groupes parlementaires.

Au cours du premier trimestre 2011, nous devons multiplier les rencontres afin d'expliquer nos positions sur la perte d'autonomie des personnes âgées.

Perte d'autonomie : des déclarations inquiétantes

Le 16 novembre, lors de son entretien télévisé, Nicolas Sarkozy s'est exprimé sur la question de la perte d'autonomie des personnes âgées. Si son affirmation de principe peut rassurer : « Je souhaite la création pour la première fois depuis la Libération d'un nouveau risque, d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale : le Cinquième Risque », les questions qui ont immédiatement suivi nous inquiètent : « Faut-il faire un système assurantiel ? Obliger les gens à s'assurer ? Faut-il augmenter la CSG ? Faut-il avoir recours à la succession quand les enfants n'ont pas la volonté ou pas les moyens ? ».

Le 24 novembre, le Premier Ministre, dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale, a précisé les questions de Chef de l'État : « il faudra ensuite sérieusement les pistes de financement : assurance obligatoire ou facultative, collective ou individuelle ? ».

Le 26 novembre, Roselyne Bachelot dans un entretien au Figaro, enfonce le clou : « plusieurs rapports, dont le dernier, celui de Valérie Rosso-Debord, posent les enjeux et les solutions qui peuvent être envisagées ». « Les Français devront s'exprimer sur ce qu'ils jugent être la meilleure solution. Quelle pourrait être la part de l'assurance par rapport à la solidarité ? Comment s'organiserait leur articulation ? ».

En juin 2010, l'UNSA-Retraité avait fermement condamné les propositions du rapport Rosso-Debord. Nous refusons toute solution qui transférerait le risque « perte d'autonomie » aux assurances privées. Nous revendiquons la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie quel que soit l'âge, pris en charge par la solidarité nationale.



Pouvoir d'achat des retraités

Notre inquiétude reste très grande sur l'évolution du pouvoir d'achat des retraités. Ce n'est qu'au 1er avril 2011 que les pensions doivent, en principe, être majorées, mais déjà des valeurs circulent. En effet, les divers projets de finances (budget général, budget de la Sécurité Sociale) évoqueraient une majoration de 1,6%... Est-ce satisfaisant ?

A première vue, non ! Nos analyses conduisent à des chiffres supérieurs... mais la prudence nous conduit à quelques précautions fondées sur :

1- l'évolution de l'indice des prix à la consommation (*) pour 2010 ne sera définitivement connue que vers le 15 janvier 2011, cette évolution sert de correctif à la détermination du taux de l'augmentation.

2- De plus, la base même de cette augmentation est légalement fondée sur la perspective d'inflation 2011... il est encore difficile de l'évaluer correctement.

Alors pourquoi notre appréciation négative ? Son origine est due à l'analyse de la situation 2010.

Au 1^{er} janvier 2010, le retard accusait un niveau de 0,4% : le gouvernement jouait habilement sur l'évolution en masse différente de celle en niveau. Cette dernière remarque joue également sur la réduction de 0,3% de l'augmentation des retraites par rapport à l'inflation qui était estimée en 2010 : 1,2%.

() Au 30 novembre 2010, l'évolution annuelle des prix était de 1,6%, « extrapolons » ce nombre au 31 décembre ! C'est donc déjà un déficit de 1,1% que nos pensions accusent. Difficile de croire que l'inflation se limitera à 0,5% en 2011 !*

Forte augmentation des tarifs d'assurance en 2011

Après les hausses importantes de l'année 2010, les grandes sociétés d'assurance envisagent à nouveau des augmentations tarifaires pour 2011.

Les hausses oscilleront entre 2,5% et 4,5% pour les assurances automobiles. Pour l'habitation, les augmentations seront nettement plus marquées, entre 3,5% et 8%.

Les sociétés d'assurance justifient ces hausses tarifaires par une augmentation du nombre et du coût des sinistres et à une succession d'événements climatiques, de la tempête Xynthia aux inondations du Var. Si cette augmentation de la sinistralité est certainement justifiée, l'augmentation des tarifs vient à nouveau amputer un pouvoir d'achat qui, lui, n'évolue pas à ce rythme.

Que penser de ceux qui proposent une assurance obligatoire supplémentaire : l'assurance perte d'autonomie ? De nombreux Français, et tout particulièrement les retraités, ont déjà bien des difficultés à faire face aux primes d'assurance habitation et automobile. Certains sont dans l'incapacité de continuer à cotiser à une complémentaire santé. Comment pourraient-ils régler une prime d'assurance « perte d'autonomie » ?

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

- Tél. : 01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62
- Fax : 01 48 18 88 94
- E-mail : unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org